



Direction des Déplacements

Service SEESRM

Contact Centre Technique Départemental de Montélimar

Tél : 04 75 49 90 28

Courriel : ctd-montelimar@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° MON-2025-77-AT

La Présidente du Conseil départemental,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu l'arrêté préfectoral N°26-2024-05-07-00001 du 7 mai 2024 réglementant la pénétration et les travaux dans les massifs forestiers de la Drôme,

Vu les arrêtés en vigueur de la Présidente du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Vu L'avis favorable de la commune de Châteauneuf du Rhône, en date du 22.04.2025

Vu la demande N° 2025/16894 datée du 16/04/2025 par laquelle la société **EIFFAGECENTRE EST** domiciliée zone des leonards, 26200 montelimar, représentée par bertrand philippe (Tel : 0676480360 - Mail : philippe.bertrand@eiffage.com- Siret : 39882711300489) sollicite l'autorisation d'effectuer la réfection de la chaussee sur la RD237 du PR 6+599 au PR 6+794 sur le territoire de la commune de **CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin d'exécuter la réfection de la chaussee sur la route départementale RD237, il y a lieu d'interrompre totalement la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de MONTELIMAR,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le lundi 12 mai 2025 et le mardi 13 mai 2025 sur la RD237 du PR 6+599 au PR 6+794 sur le territoire de la commune de **CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE**, hors agglomération.

La journée, les travaux seront interrompus et les voies seront rendues à la circulation.

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 20h00 à 06h00 et la circulation sera fermée et réglementée ainsi :

Via: Chemin des Isles, D 237, Avenue de Gournier, D 73, Avenue de Montélimar, Chemin des Torchenas, Chemin des Îles

14.8 km, 21 min

Se diriger vers le nord-ouest sur le chemin des Isles (D 237) - 5 km

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers l'est sur D 237 - 200 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 55 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 600 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 35 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 50 m

Tourner à droite - 15 m

Tourner à droite - 80 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est - 100 m

Tourner à droite sur l'avenue de Gournier (N 7) - 550 m

Prendre le rond-point des Présidents, puis la quatrième sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 150 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 600 m

Prendre le rond-point, puis la troisième sortie sur la route de Châteauneuf (D 73) - 70 m

Sortir du rond-point sur la route de Châteauneuf (D 73) - 550 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 73 - 50 m

Sortir du rond-point sur D 73 - 4 km

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le sud sur l'avenue de Montélimar (D 73) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-ouest sur l'avenue de Montélimar (D 73) - 100 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie en direction de Viviers - 20 m

Sortir du rond-point en direction de Viviers - 100 m

Tourner à droite sur la rue de la Combe - 150 m

Tourner à droite sur le chemin de la Fontaine Vieille - 90 m

Tenir la gauche à l'embranchement - 150 m

Continuer à droite sur le chemin des Torchenas - 300 m

Tourner légèrement à droite pour rester sur le chemin des Torchenas - 150 m

Tourner à gauche sur le chemin des Îles (D 237) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

L'itinéraire de déviation est jointe en annexe.

La signalisation temporaire s'inspirera des schémas DC 61 et/ou DC 62 routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexés au présent arrêté.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

Le balisage des dispositifs nécessaires aux itinéraires de déviation sera mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

- la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier
- avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

CODIS 26 - Officier de Permanence,
Mme Marielle FIGUET, Conseillère départementale du canton de MONTELIMAR 2,
M. Eric PHELIPPEAU, Conseiller départemental du canton de MONTELIMAR 2,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
Centre Technique Départemental de Montélimar,
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET, Assistante du Directeur de Cabinet de la Présidente du Conseil
Départemental,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Monsieur bertrand philippe, eiffagecentre est,
Mme le Maire de la commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE,

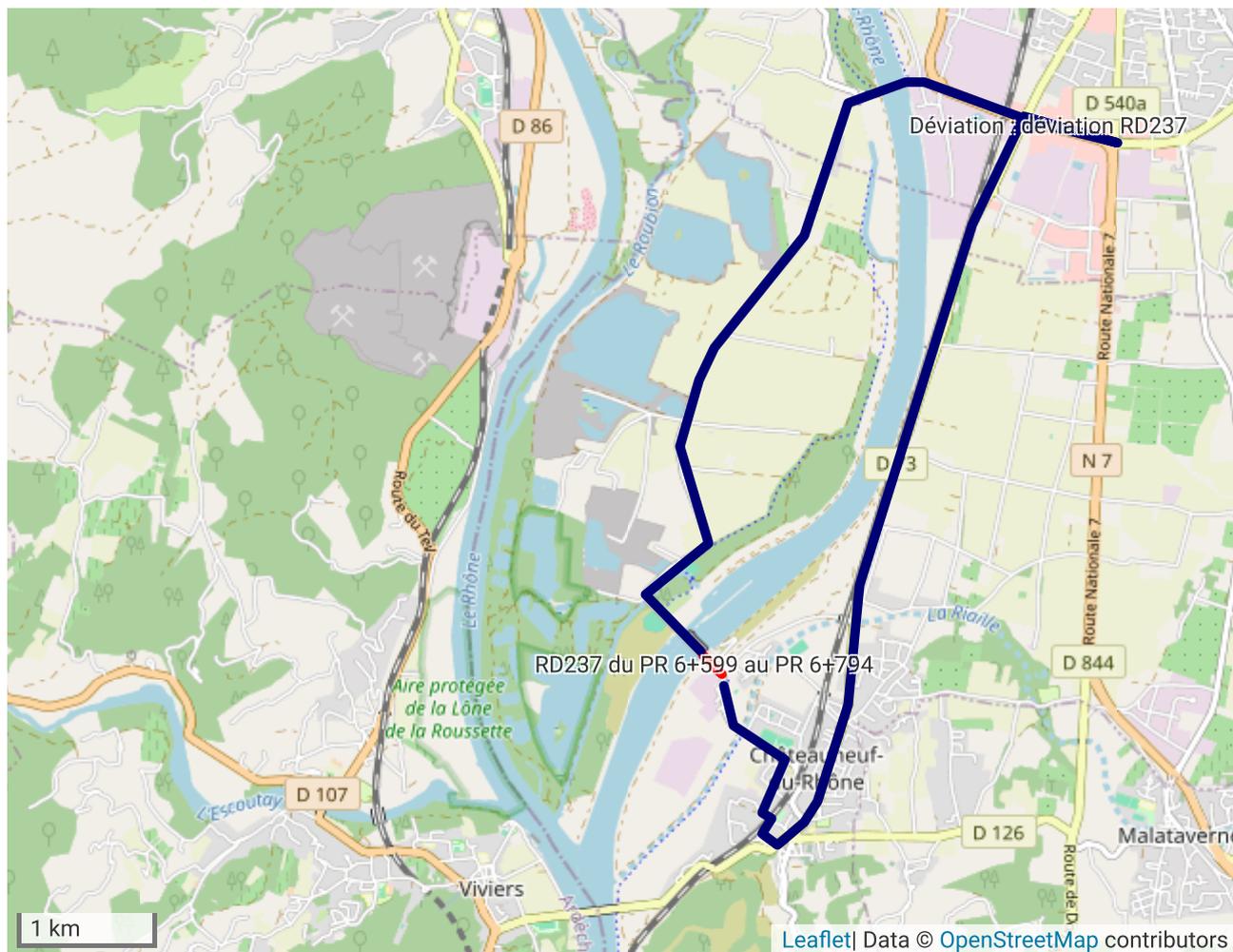
Fait à Montélimar,

La Présidente du Conseil départemental et par délégation,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DC62 - Déviation - Avec desserte de la localité
- DC61 - Déviation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation déviation RD237

Via: Chemin des Isles, D 237, Avenue de Gournier, D 73, Avenue de Montélimar, Chemin des Torchenas, Chemin des Îles

14.8 km, 21 min

Se diriger vers le nord-ouest sur le chemin des Isles (D 237) - 5 km

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers l'est sur D 237 - 200 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 55 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 600 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 35 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 50 m

Tourner à droite - 15 m

Tourner à droite - 80 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est - 100 m

Tourner à droite sur l'avenue de Gournier (N 7) - 550 m

Prendre le rond-point des Présidents, puis la quatrième sortie sur l'avenue de Gournier (N 7) - 150 m

Sortir du rond-point sur l'avenue de Gournier (N 7) - 600 m

Prendre le rond-point, puis la troisième sortie sur la route de Châteauneuf (D 73) - 70 m

Sortir du rond-point sur la route de Châteauneuf (D 73) - 550 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 73 - 50 m

Sortir du rond-point sur D 73 - 4 km

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le sud sur l'avenue de Montélimar (D 73) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 Tél : 04 75 79 26 26

Direction des déplacements, 1 place manouchian, BP 2111, 26026 Valence cedex

ladrome.fr

Se diriger vers le sud-ouest sur l'avenue de Montélimar (D 73) - 100 m
Prendre le rond-point, puis la seconde sortie en direction de Viviers - 20 m
Sortir du rond-point en direction de Viviers - 100 m
Tourner à droite sur la rue de la Combe - 150 m
Tourner à droite sur le chemin de la Fontaine Vieille - 90 m
Tenir la gauche à l'embranchement - 150 m
Continuer à droite sur le chemin des Torchenas - 300 m
Tourner légèrement à droite pour rester sur le chemin des Torchenas - 150 m
Tourner à gauche sur le chemin des Îles (D 237) - 700 m
Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

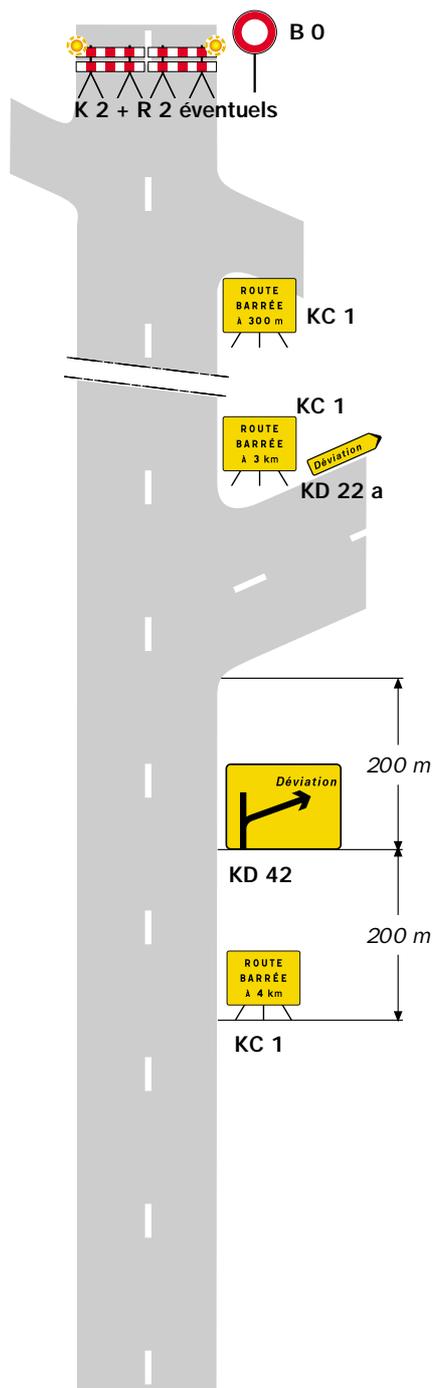
Détournements



Déviation

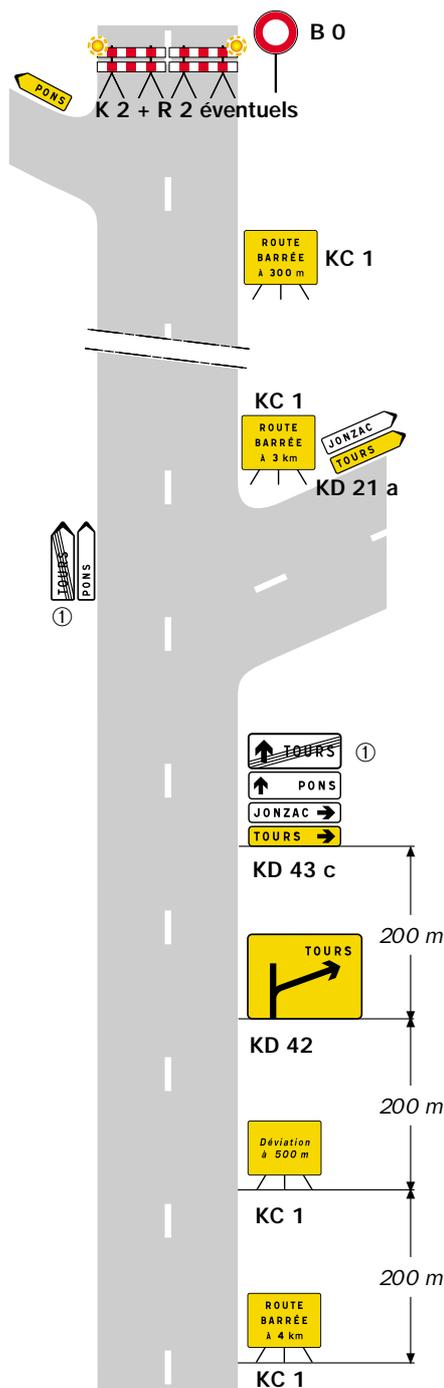
Avec desserte de localités à l'aval du site d'entrée

Site d'entrée sans signalisation permanente

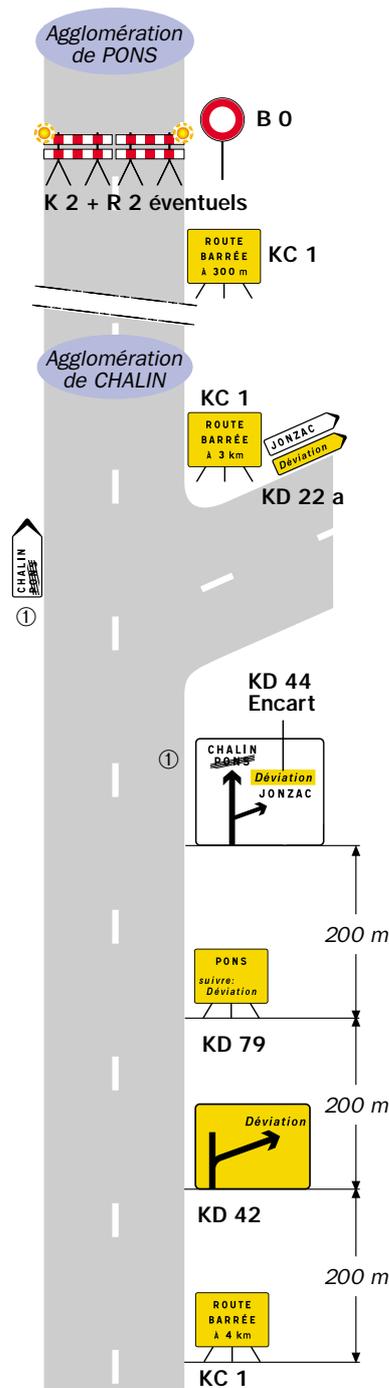


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43



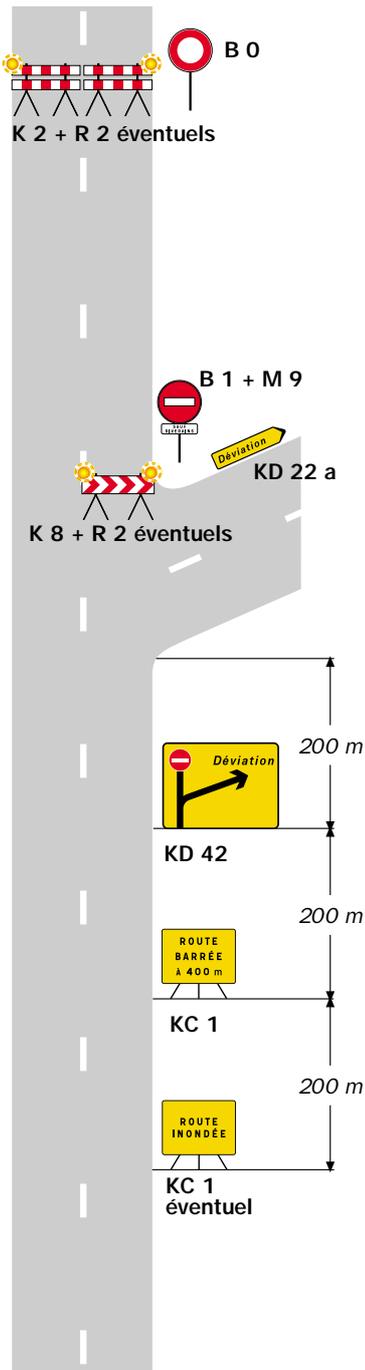
Présignalisation par D 42



Remarque(s) :

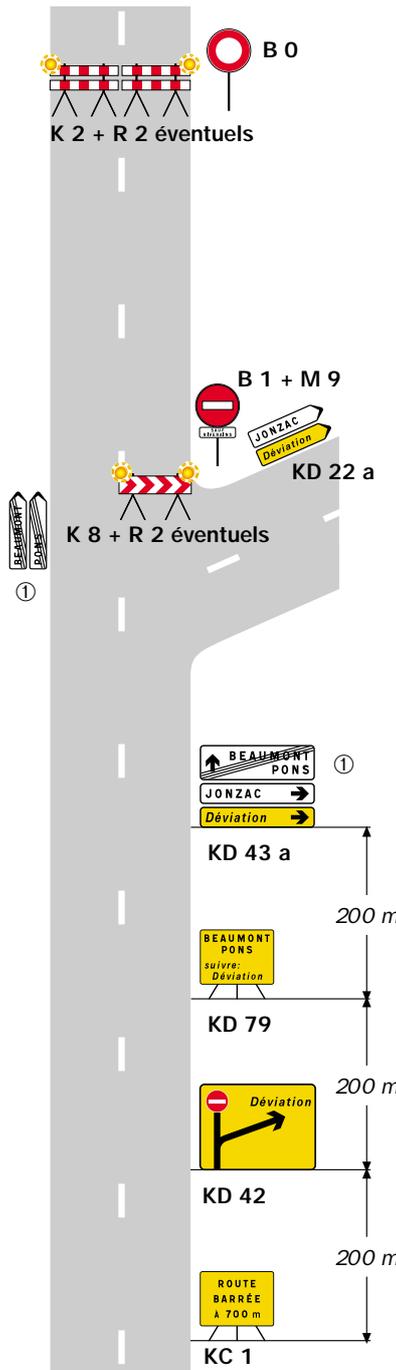
① Mentions à occulter en totalité.

Site d'entrée sans signalisation permanente

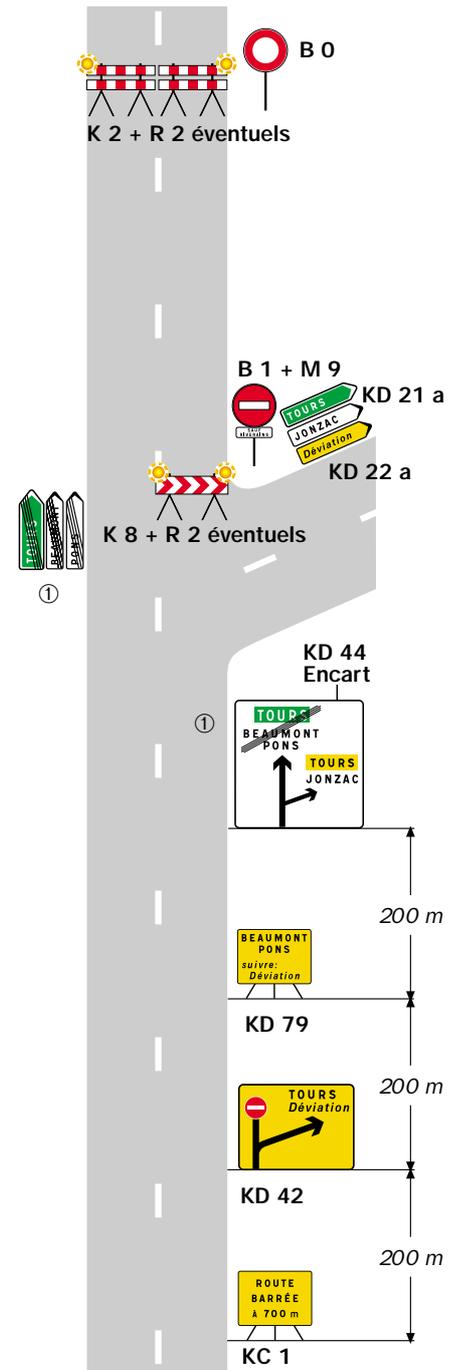


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43
Déviation de liaisons blanches



Présignalisation par D 42
Déviation d'une liaison verte et de liaisons blanches



Remarque(s) :

- L'accès des riverains est autorisé entre le site d'entrée de la déviation et le site de coupure.

① Mentions à occulter en totalité.

Zimbra

clesportes@ladrome.fr

TR: demande d'avis pour travaux de nuit

De : Zoé NICOLAS – Mairie de Châteauneuf-du-Rhône <communication@chateauneuf-du-rhone.fr>

mar., 22 avr. 2025 11:08

 1 pièce jointe

Objet : TR: demande d'avis pour travaux de nuit

À : clesportes@ladrome.fr

Cc : Guillaume ROUZAIRE – Mairie de Châteauneuf-du-Rhône <police2@chateauneuf-du-rhone.fr>, Steeve LIETARD PM – Mairie de Châteauneuf-du-Rhône <police3@chateauneuf-du-rhone.fr>, philippe bertrand <philippe.bertrand@eiffage.com>, egourdol@ladrome.fr, Sylvain BASTIAN <sbastian@ladrome.fr>, Marielle FIGUET – Mairie de Châteauneuf-du-Rhône <mfiguet@chateauneuf-du-rhone.fr>, Pascal PARONNEAU – Mairie de Châteauneuf-du-Rhône <rst@chateauneuf-du-rhone.fr>

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous informer que Madame la Maire apporte une réponse favorable à votre demande concernant la réfection de la chaussée dans la nuit du 12 au 13 mai 2025.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant une excellente journée,

Bien cordialement.

Zoé NICOLAS

Chargée de communication / Assistante de Direction



Mairie

1 Place de la Grangette
26780 CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE
Tél. : 04 75 90 69 40
Courriel : communication@chateauneuf-du-rhone.fr

Site Web : <https://www.chateauneufdurhone.fr/>
Facebook : Castel infos – Châteauneuf du Rhône
YouTube : Castel TV

De : Cedric LESPORTES <clesportes@ladrome.fr>

Envoyé : vendredi 18 avril 2025 10:08

À : Police Municipale | Mairie de Chateauneuf du Rhone <pm@chateauneuf-du-rhone.fr>; mairie chateauneuf du rhone <chateauneufdurhone@wanadoo.fr>

Cc : SYLVAIN BASTIAN <sbastian@ladrome.fr>; BERTRAND Philippe, EIFFAGE INFRASTRUCTURES <Philippe.BERTRAND@eiffage.com>; EMMANUEL GOURDOL <egourdol@ladrome.fr>

Objet : demande d'avis pour travaux de nuit

Mme le Maire,

Le département va effectuer la réfection de chaussée au niveau du rond point des RD237 (CNR). Afin de ne pas déranger le trafic routier, l'entreprise EIFFAGE, effectuera les travaux de nuit (du 12.05 à 20h au 13.05 à 06h).

Afin de pouvoir faire ces travaux, il ne nous faut votre avis, concernant les travaux de nuit.

Je vous remercie d'avance de votre retour.

--

Cordialement

Pour toutes demandes concernant la gestion de Domaine Publics et pour instruire (15 jours de délais) les dossiers dans les meilleurs délais, veuillez envoyer vos requêtes sur l'adresse : ctd-dieulefit@ladrome.fr

Cédric Lesportes

Adjoint au Responsable du
CTD de Dieulefit

clesportes@ladrome.fr
CTD Dieulefit: 04.75.49.90.05

Ce message, avec toutes les pièces jointes, est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et est confidentiel. Si vous le recevez par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, merci de le détruire, avec toutes les copies que vous auriez pu faire sur un support informatique (poste de travail, clé USB, tablette, smartphone, serveur...) et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute lecture non autorisée, toute utilisation non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite et pourra faire l'objet de sanctions.

Conformément au règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux données à caractère personnel vous concernant, auprès de notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@ladrome.fr
